Licitation faisant cesser une indivision de droit commun

Références du dossier

Dossier:

Date de signature : 16/05/2022

Rédacteur:

Saisie

Biens immobiliers

Nombre de biens immobiliers partagés ?

Bien Immobilier - Article 1

Exonération droit de partage : NON Grevé d'usufruit : NON Valeur PP : 500000 €

Biens mobiliers

Nombre de biens mobiliers partagés ?

Passif

Nombres de sommes au passif ?

Licitation mettant fin a l'indivision - droit commun

Données économiques des biens licités

Valeur des biens immobiliers : 500000 €

Valeur des biens mobiliers : 0 €

Prix de cession

Prix (en ce compris la prise en charge du passif) : 20000 €

Afférent aux biens immobiliers : 20000,00 €

Afférent aux biens mobiliers : 0,00 €

Droit de mutation sur la soulte

Augmentation de la part départementale (LF 2014)

Le bien indivis est-il situé dans un département ayant voté la surtaxe ?

Indiquez le montant de la taxe départementale votée : 4,50 %

Régime fiscal

La licitation a lieu moyennant une soulte de 20000 €. Il vous appartient d'appliquer le régime fiscal afférant à ce montant.

	Base de perception	Taux	Montant des droits
Immobilier - Droit commun :	20000,00€	5,80665 % %	1161,00 € €
Immobilier - Régime de la TVA :	0,00€	0,71498 % %	0,00 € €
Autre cas :	0,00€	0 %	0,00 € €

Attention, la soulte et la prise en charge du passif sont représentatives des biens partagés ou licités et doit permettre l'application du tarif propre à chaque bien (CGI, art. 747).

Emoluments de formalités et Débours

Emolument de formalités HT : 800,00 €

Débours : 200,00 €

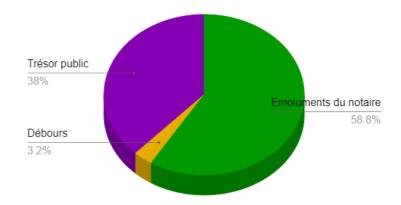
Total des droits et frais

Emoluments du notaire : 3 725,00 €

Débours : 200,00 €

Trésor public : 2 406,00 €

Montant des frais : 6 331,00 €



Détail des frais

Emoluments du notaire - C.com. Art. A 444-87a

2,580% sur 6 500,00 € = 167,70 €

1,064% sur 10 500,00 € = 111,72 €

0,709% sur $43\,000,00$ ∈ = 304,87 €

0,532% sur 440 000,00 € = 2 340,80 €

Total: 500 000,00 €

TOTAL Hors T.V.A : 2 925,09 €

Récapitulatif et calcul de la TVA

Total HT des émoluments du notaire : 2 925,09 €

Emoluments de formalités (HT) : 800,00 €

Total HT : 3 725,09 €

TVA: 745,02 €

Total TTC : 4 470,11 €

Débours

Débours : 200,00 €

Tresor public

CSI (art. 879 du CGI) : 0,10% sur 500 000,00 € = 500,00 €

Droit de mutation sur le prix de cession :

5,80665% sur 20 000,00 € = 1 161,00 €